

journal le 1500

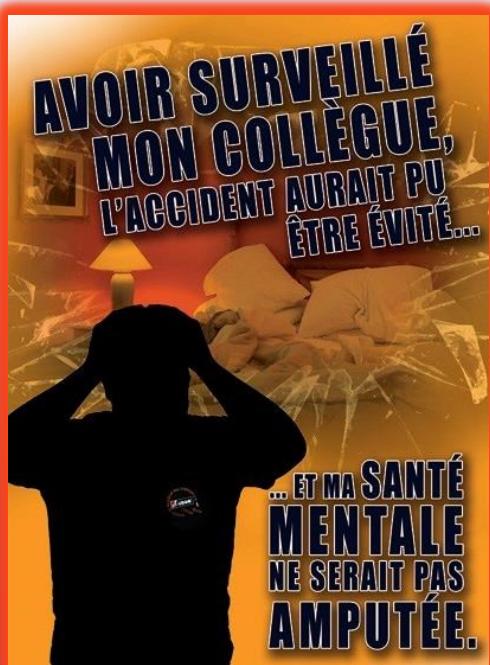
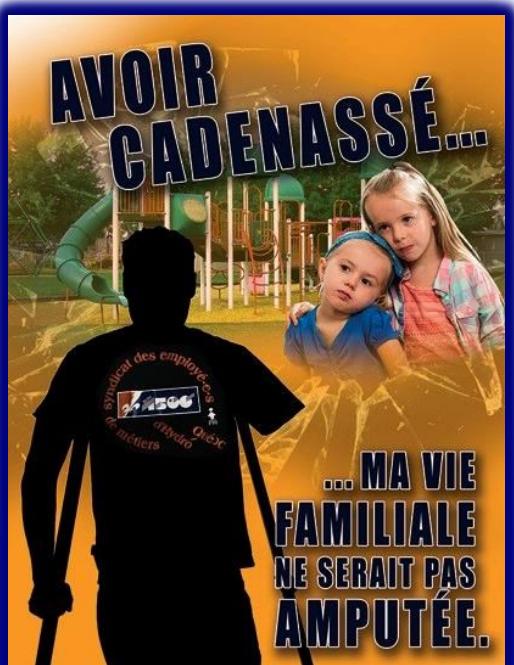
syndicat des employé·e·s
du·e·s
de·métiers
Hydro Québec
AEGC

VOLUME 34, NUMÉRO 2 - OCTOBRE 2015



SANTÉ-SÉCURITÉ

J
E
U
N
E
S
S
E
C
O
M
I
T
É



www.scfp.1500.org
info@scfp1500.org

Le mot des officiers



Consœurs, confrères,

Au moment d'écrire ces lignes, à la mi-septembre, l'été semble perdurer et la météo nous annonce encore de la chaleur et du soleil pour les prochains jours. Nous espérons que vous avez passé un très bel été et que vous avez profité pleinement de vos vacances!

Pour débuter, vous avez sûrement remarqué la couverture de notre publication. Il s'agit de nos **4 affiches diffusées et distribuées partout au Québec**. Cette idée de faire des affiches « choc » vient de notre comité jeunesse dans le but de **sensibiliser périodiquement l'ensemble des travailleuses et travailleurs du 1500 à l'application intégrale des règles de sécurité dans l'entreprise**.

Ces affiches ont chacune un thème particulier qui vise l'impact qu'un accident de travail a sur l'employé, mais aussi sur sa famille, ses proches et ses compagnons de travail. Nous sommes ceux qui occupons les emplois les plus à risques chez Hydro-Québec; nous

devons faire face au danger quotidiennement, il est donc important de se le rappeler afin d'éviter le pire. Merci à tous ceux qui ont participé, de près ou de loin, à cette belle initiative.

Nous avons l'impression de nous répéter à chaque retour de vacances en vous disant que l'automne sera très chargé mais cette année, c'est encore plus flagrant!

Malgré le gel salarial et celui des effectifs décrétés par le gouvernement libéral, toute votre équipe provinciale, secondée par les régions, travaillent ardemment à tous ses dossiers, et ce, dans toutes les sphères d'activités.

Deux événements importants se dérouleront ce trimestre. Premièrement, le congrès du SCFP National début novembre, à Vancouver. Tous les enjeux syndicaux du secteur public nous seront présentés comme des lois fédérales qui visent à diminuer le pouvoir des syndicats et par le fait même, le monde ouvrier. Des résolutions et des amendements seront débattus, notamment de nouvelles règles concernant le fonds de grève et le fonds

Le *Journal Le 1500* est un bulletin d'information publié par le Syndicat des employé·es de métiers d'Hydro-Québec, Section locale 1500 du Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ). Ce bulletin est tiré à **7 893 copies** et est distribué gratuitement à tous les membres de la section locale 1500, SCFP-FTQ.

Président provincial : Richard Perreault

Secrétaire général : Sylvain Dubreuil

Responsable de l'information : Simon Marcil

Conception graphique, montage & traitement de textes : Mélanie Clément

Impression : Atelier Québécois offset 1998 inc.

La reproduction totale ou partielle des articles contenus dans le journal le 1500 est encouragée. Prière d'en indiquer la source.

DÉPÔT LÉGAL : BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

Note : la forme masculine utilisée dans ce journal désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes.





de défense. Nous devons avoir une bonne représentation à ce congrès qui sera orchestré par notre confrère Charles Fleury, secrétaire-trésorier national. Pour les plus jeunes, Charles a été pendant de nombreuses années le secrétaire général de notre section locale avant d'accéder à son poste au SCFP National.

CONGRÈS DE LA SECTION LOCALE 1500

Deuxièmement, nous sommes à préparer le congrès du 1500 qui se tiendra dans la région des Laurentides, au Mont-Tremblant, à la fin du mois de novembre. L'organisation de notre congrès représente et demande une charge de travail immense et il serait ardu de vous énumérer tout ce que cela implique.

Votre Comité exécutif provincial (CEP) a décidé encore une fois d'inviter 44 jeunes provenant de nos 11 régions syndicales en ajout des représentants régionaux prévus dans nos statuts. L'expérience de notre dernier congrès s'est avérée positive et il n'y a pas meilleure formation, pour un jeune qui veut s'impliquer syndicalement, que de participer à cette grande réunion biennale!

Le congrès est le moment pour tout revoir et améliorer notre fonctionnement via les résolutions et les amendements à nos statuts amenés par notre structure. N'hésitez pas à nous faire part de votre vision via vos délégués et directeurs de secteurs.

Un point majeur qui sera débattu est l'amendement de notre article 19 de nos statuts. L'article dicte notre processus d'élections au local 1500 et tout cela dans le but d'améliorer et de clarifier cette

...suite

procédure afin de la rendre plus efficace car il ne faut pas oublier que dès décembre, les élections au niveau de notre structure syndicale s'enclencheront.

Ces élections, à tous les 3 ans, définiront votre structure à tous les niveaux, autant provincial que régional et que dans tous vos secteurs! C'est une étape importante dans votre syndicat pour s'assurer d'une bonne représentation expérimentée afin de protéger et d'améliorer nos acquis malgré les demandes de l'actionnaire unique, le gouvernement libéral. Vous aurez tous les détails et les changements dès qu'ils seront disponibles.

Nous vous souhaitons un très bel automne.

**Fiers de notre passé
MAÎTRES DE NOTRE AVENIR**



Richard Perreault
Président provincial



Sylvain Dubreuil
Secrétaire général

RÉGION BAIE-JAMES

Journées de prévention 2015

Au cours des mois de mai et juin dernier, des journées de prévention ont eu lieu à la Baie-James. Ce fut pour moi une occasion de rencontrer la majorité des 600 travailleurs de la section locale 1500, répartis sur tout le territoire nordique.

Les rencontres et le partage des préoccupations en santé et sécurité ont nourri les échanges. L'activité est une tradition bien établie au territoire de la Baie-James et les réponses reçues aux sondages, remis à la fin des journées, nous ont permis de conclure que celles-ci sont fort appréciées; les commentaires étant toujours enrichissants.



*De gauche à droite:
Ian Clermont, Benoit Cartier et
Jean Paré*

Les journées de prévention sont des moments privilégiés pour prendre conscience de l'importance de la santé et sécurité dans toutes les sphères de notre vie. Chaque activité d'une demi-journée se déroulait avec la présence de deux conférenciers invités, ainsi que d'un jeu-questionnaire intitulé : « *Trouvez l'erreur!* ».

LES DEUX CONFÉRENCIERS

Ian Clermont nous a raconté son histoire; de fumeur à marathonien, son parcours est unique et inspirant! Il nous a fait prendre conscience de notre plein potentiel afin de l'appliquer dans toutes les sphères de notre vie. Il est le **fondateur du « Défi 117 », une course épique de 105 km** en Rouyn-Noranda et Val d'Or, qu'il réalise depuis 7 ans. Qui aurait dit qu'un ex-fumeur sédentaire réaliserait un tel exploit!



Benoit Cartier
Représentant santé
et sécurité
Région Baie-James.

Jean Paré, psychologue, nous a rapidement amenés dans le monde de l'humour et de l'imaginaire en favorisant la prise de conscience de notre gestion du stress. Le stress est une énergie naturelle si elle est bien canalisée. Il nous a donné les outils pour dissiper les symptômes d'un stress mal contrôlé.

La gestion du stress... ce n'est pas un miracle,

c'est une question de gros bons sens.

RÉGION MONTMORENCY

Comité de retraite



Alexandre Bussières
Vice-président provincial
Région Montmorency

Le 17 juin dernier, au Palais des congrès de Montréal, s'est tenu l'assemblée annuelle sur l'état de notre régime de retraite. Voici un survol de quelques sujets abordés lors de cette assemblée : la situation financière au 31 décembre 2014, la gestion de la caisse, les états financiers et l'évaluation actuarielle du régime.

Suite à cette assemblée, le local 1500 avait la possibilité **d'élire un membre sur le comité de retraite** pour une période d'un an. Je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont retourné leur procuration car grâce à vous, **j'ai été élu pour une deuxième année consécutive** sur le comité de retraite!

Nous avons remarqué une nette amélioration au niveau du retour des **procurations** de la part des membres de notre section locale. Pour l'assemblée de 2014, nous avions reçu 685 procurations et pour **cette année, nous en avons reçu 1308!** Félicitations à tous les membres qui ont pris soin de nous les retourner. Il reste par contre encore du travail à faire pour une section locale qui compte près de 6000 membres.

Pour ceux qui ne pouvaient être présents et qui voudraient **obtenir le document présenté à l'assemblée annuelle**, voici la marche à suivre :

Rendez-vous sur le site *Intranet* d'HQ puis cliquez sur les onglets « **avantages sociaux** » - « **retraite** » - « **régime en détail** » et cliquez sur **l'assemblée annuelle du 17 juin**. Vous trouverez par la suite le document de présentation qui a été vu et expliqué en détail lors de l'assemblée de juin dernier.

De plus, cette année, le comité de retraite est en élections afin de désigner des membres syndiqués pour une période de trois ans. Au moment où vous lirez ces lignes, nous devrions connaître les membres élus pour cette période; en espérant un retour maximum des bulletins de vote.

En parallèle, tel qu'entendu lors de la négociation de la convention collective actuelle, nous avons mis en place un comité qui devra analyser certains aspects de notre régime de retraite. Nous vous tiendrons informés des développements de ce comité par le biais de vos structures régionales.

RÉGION RICHELIEU

Structure syndicale versus Facebook



Yvon Dubois
Vice-président provincial
Région Richelieu

Nous pouvons nous interroger sur les moyens de diffusion de l'information syndicale à l'ère des réseaux sociaux. La popularité de Facebook augmente de plus en plus chez les jeunes et les moins jeunes.

Le nombre de membres inscrits à la page fermée du 1500 ne cesse d'augmenter, mais cette participation est encore « marginale » par rapport au nombre de membres à la Section Locale 1500.

Et pour ceux qui participent sur la page, nous constatons qu'une faible minorité de membres inscrits interviennent dans les débats.

À titre de vice-président provincial, j'ai participé plus activement sur la page à ses débuts qu'aujourd'hui. Je continue régulièrement d'aller consulter les « *posts* » qui y sont affichés, mais je suis devenu plus avare de mes interventions.

Outil de débat? Outil d'information? Un peu des deux...

OUTIL DE DÉBAT : oui peut-être, mais tout en permettant un débat illimité géographiquement, le débat est limité au niveau du temps (d'intervention) et au niveau des participants (qui sont en ligne à ce moment précis). À ce titre, rien ne remplacera les assemblées générales pour permettre un débat continu dans le temps des sujets discutés : prendre connaissance des arguments invoqués, émettre son point de vue, faire une proposition d'assemblée générale que le directeur du secteur amènera au conseil régional. Les directeurs discuteront de la proposition, l'adopteront ou la modifieront et le sujet sera alors amené par le président régional au Comité Exécutif Provincial (CEP).

OUTIL D'INFORMATION : oui et non, selon la définition que l'on attribue à « information ». Diffuser les communiqués syndicaux, la finalité de dossiers en discussion (ou en négociation), informer d'un évènement survenu dans un milieu de travail : oui. Obtenir la réponse à une question syndicale : non.

Le traitement d'un dossier se fait via la structure : délégué, directeur de secteur, officier régional. L'information peut par la suite être rediffusée au niveau du secteur, de la région et de la province.

RÉGION RICHELIEU...suite

Le Syndicat, c'est nous; c'est chacun de ses membres. Et la première question syndicale à se poser avant de poser une « question syndicale » est : « que dit la convention collective? ».

Nous venons tous de recevoir la nouvelle convention collective, une belle « brique » de 398 pages! Des heures de lecture, mais pas nécessairement de plaisir. Il est utopique que tous connaissent la convention au complet. Même après plus de 35 ans d'implication syndicale, je n'ai pas la prétention de la connaître...au complet! Mais j'ai appris à m'en servir et les pages les plus importantes sont les 5 pages d'index que l'on retrouve au début. La liste des sujets traités dans la convention : articles, appendices et lettres d'entente. Apprendre à travailler avec ces 5 pages, c'est apprendre à connaître notre convention collective et à y trouver les réponses à nos questions, à nos discussions.

Il restera toujours des questions « d'interprétation » et c'est là que la structure intervient. Donc...bonne lecture!

TOURNOI DE GOLF DES CONSEILS RÉGIONAUX FTQ DE LA MONTÉRÉGIE

Le 18 septembre dernier, les conseils régionaux FTQ de la Montérégie tenaient leur 2^e tournoi de golf annuel au profit de l'organisme Centraide du Sud-Ouest et Centraide de Richelieu-Yamaska.



Centraide

La région Richelieu participait à l'évènement en commanditant, conjointement avec le provincial, un départ par une équipe de golfeurs. En tout, cent-quarante-quatre (144) golfeurs ont pris part au tournoi qui a rapporté 13 000\$!!!

Ce montant sera partagé entre les deux Centraide de la Montérégie qui, soit dit en passant, subventionnent complètement le coordonnateur des délégués sociaux FTQ de la Montérégie.



De gauche à droite: Yvon Dubois, président de la région Richelieu, Philippe Daneau, vice-président régional, Léodore Thibeault, responsable des griefs et santé-sécurité, Richard Cormier, ouvrier civil - retraité - poste Sherbrooke

RÉGION ST-LAURENT

Thermographie - Intervention - Dépanneur

Au début de l'année 2014, Hydro-Québec Distribution (HJD) nous a fait part de sa décision de débuter un projet pilote afin de permettre aux dépanneurs d'intervenir dans les structures souterraines lors de pannes lorsque la thermographie n'est pas disponible; le but étant de pouvoir intervenir sans la nécessité des équipes de thermographes.

Suite aux discussions du Comité Exécutif Provincial (CEP) du 16 juin 2014, il a été décidé de suspendre temporairement les discussions au Comité provincial santé-sécurité (CPSS), considérant qu'il s'agit de tâches qui sont spécifiquement dévolues à la thermographie; champ d'expertise qui a été créé avec la famille des thermographes.

Suite aux discussions en Comité de relation de travail (CRT) provincial Distribution, cette décision de la part d'HJD aurait eu comme point de départ une problématique d'horaire et de disponibilité en dehors des plages horaires des thermographes. Malgré le fait que cette problématique était associée seulement à la région St-Laurent, HJD a pris la décision de donner une partie des tâches dédiées à la famille thermographie à l'ensemble des dépanneurs, ce qui engendrait aussi un impact sur la région Montmorency. À la région St-Laurent, des discussions avec HJD ont donc été entreprises et des assemblées avec votes ont été tenues avant que ce dossier ne soit retourné au CPSS pour consultations.

Voici donc un résumé de ce dossier :

2014-01-14 :

Présentation au CPSS d'un PowerPoint du projet Thermographie Dépanneurs. Ce projet concerne deux territoires, soit celui de Montréal et celui de Québec (pour 25 camions). Les prochaines étapes seront d'implanter ce projet et de finaliser la formation, les encadrements et les équipements nécessaires à cette tâche. Le représentant HJD nous mentionne que le but est de former l'ensemble des dépanneurs à effectuer cette tâche.

2014-06-04 :

L'encadrement B.45-2-04 est déposé au CPSS.

2014-06-09 :

Transmission de la B.45-2-04 aux membres syndicaux du CPSS pour commentaires.

2014-06-19 :

Transmission à la présidente du CPSS de la décision du CEP de suspendre les discussions temporairement.

Automne 2014 :

Première rencontre pour présenter la proposition d'horaire de l'employeur. Rejet de celle-ci par les thermographes; un comité syndical est donc formé pour développer une proposition.

2014-11-25 :

Discussions au CEP au sujet d'une possible lettre d'entente pour une couverture 24/24h, 7/7j avec les thermographes. Des discussions sont prévues à la région St-Laurent et un vote sera demandé pour modifier l'horaire des thermographes.

2015-01-06 :

Deuxième rencontre: présentation aux thermographes du projet de lettre d'entente concernant l'horaire. Vote et rejet de la proposition.

RÉGION ST-LAURENT...suite

2015-03-05 :

Une troisième rencontre est tenue à la demande des thermographes pour mieux comprendre la situation et discuter des solutions possibles. Présentation d'un nouveau projet de lettre d'entente : Vote et rejet de la proposition.

2015-04-21 :

Conclusion au CEP : La dernière proposition de lettre d'entente concernant l'horaire et une garde qui a été présentée en assemblée générale n'a pas été acceptée par les thermographes.

2015-05-26 :

Redémarrage du dossier au CPSS

2015-06-11 :

Les représentants Distribution informent le CPSS des prochaines étapes suite au redémarrage du dossier. Un projet pilote sera lancé pour les secteurs sud et nord de Montréal. Quatre équipes seront formées et deux camions (un sur chaque site) munis d'une caméra seront attribués pour le projet. Le CRSS Montréal sera informé du projet pilote. Il est prévu de recevoir les résultats du projet pilote en octobre 2015. Les commentaires syndicaux sur l'encadrement sont reportés à la demande du syndicat.

2015-07-03 :

Le CRSS Montréal a été informé de la tenue du projet pilote. Le nom du responsable HQ du projet a aussi été transmis au CRSS

2015-08-28 :

Une rencontre de plus est tenue par les thermographes au sujet de leur horaire. Suite à un vote, une décision est prise pour régler la problématique de disponibilité et l'amplitude 7/7 j de l'horaire de travail.

Vous l'aurez donc compris, le 1500 suit activement ce dossier. Nous sommes en désaccord avec l'attribution aux dépanneurs de cette responsabilité additionnelle qui est hors de leur champs d'expertise, cela simplement pour une difficulté passagère à propos de la disponibilité des thermographes en dehors de leur plage horaire.

Le contexte d'urgence du dépannage se prête mal à une inspection minutieuse et rigoureuse lui permettant l'accès à une structure, ce qui pourrait mettre à risque inutilement nos dépanneurs. Ceux-ci n'ont pas l'expertise propre à la famille thermographie qui leur permet d'interpréter les lectures et les signatures thermiques. Une famille possédant toute l'expertise requise est déjà en place, fournit déjà le service, et ce, dans les règles de l'art. De plus, cette tâche leur est dévolue.

Pour la suite de ce dossier, des solutions d'aménagement de l'horaire afin rendre disponible un service de thermographie 7 jours sur 7 seront proposer à l'employeur pour aider à garder leurs tâches à la famille Thermographie, c'est ensemble qu'il sera possible de finaliser ce dossier en ce sens, car la suite des choses pourrait avoir de répercussions dans l'ensemble de la province. Ainsi, les Dépanneurs ne seront pas exposés à un risque éventuel par un manque d'expérience, nécessaire à l'exécution de ces nouvelles tâches.

Solidairement !



Joëlle Ravary
Vice-présidente provinciale
Région St-Laurent



Emmanuël Patola
Vice-président régional
Région St-Laurent

COMITÉ CPSS - SANTÉ SÉCURITÉ

Départ à la retraite du confrère Gervais Pelletier



Le 1^{er} juillet dernier, notre ami Gervais nous quittait pour une retraite bien méritée après 35 ans dans l'entreprise et comme membre du local 1500.

Il a débuté son implication syndicale très tôt, à titre de délégué de département et, par la suite, à titre de membre de comité de santé et sécurité à la région Maisonneuve où il a participé pendant plusieurs années aux divers CLSS et CRSS. Au début des années 2000, il a été nommé membre du Comité provincial en santé et sécurité, participant par la même occasion au Comité Code de Sécurité des Travaux.

Au cours de toutes ces années passées au comité provincial, Gervais a participé à près de 150 rencontres du CPSS 1500 et à plus d'une centaine de rencontres du Comité Code de Sécurité des Travaux. Travailleur acharné, il ne comptait jamais ses heures et n'hésitait pas à prendre de son temps pour aider aux traitements de dossiers régionaux le tout, en collaboration avec les membres des structures régionales.

Confrère Pelletier, au nom de tous les membres du 1500, nous, du Comité provincial en santé et sécurité, te remercions pour tout ce que tu as pu apporter au niveau de la santé et de la sécurité grâce à tes connaissances, à ton implication et à ta disponibilité. À titre plus personnel, nous en profitons pour te remercier pour le transfert de connaissances que tu as effectué avec nous quotidiennement, ainsi que pour la très grande patience que tu as su démontrer envers nous suite aux multiples changements de membres au comité et aux questionnements répétitifs que cela impliquait.

Tous ensemble, nous te souhaitons une belle et longue retraite avec tes proches et merci pour tout ce que tu nous as apporté.

TES AMIS du Comité provincial santé et sécurité:

Benoit Mitchell, Daniel Lafleur, Alexandre Boulé, André Dion et Emmanuël Patola

Dernier droit de l'année 2015

Maintenant que les vacances sont terminées pour presque tout le monde, nous entamons le dernier droit de l'année 2015. Nous tenons à vous rappeler qu'il est primordial de prendre connaissance des encadrements s'adressant à vous et surtout de respecter les règles de sécurité qu'ils contiennent et disponibles sur les sites *Intranet* des unités d'affaires.

La santé et la sécurité est l'affaire de tous et nous sommes d'avis que la volonté de chaque travailleur est de bien faire son travail et surtout de le réaliser de façon sécuritaire. Les règles de sécurité comprises dans les encadrements découlent soit de normes externes à l'entreprise, soit de recommandations suite à des enquêtes d'accident et autres. Il faut comprendre qu'elles ont leurs raisons d'être.

Au moment d'écrire ces lignes, en ne tenant pas compte des « *OUFFS* » et des « *REA* », pas moins de 21 info-accidents touchant des employés HQ ont été répertoriés en 2015.

Dans les prochaines semaines, plusieurs travaux seront entrepris ou finalisés en prévision de la pointe hivernale alors n'oubliez pas que la sécurité est de mise, car nous voulons vous revoir en 2016.



CPSS - suite...

Les membres de votre comité provincial santé et sécurité, de gauche à droite:

Daniel Lafleur, Benoit Mitchell, Emmanuël Patola, Steve Wright, Alexandre Boulé et André Dion

Modification de l'encadrement connexe au code de sécurité des travaux (CDST) D.24-19 «Choix du régime de travail pour l'exécution des travaux sous tension et hors tension sur les lignes aériennes moyennes tension»

Voici un des changements importants à l'encadrement connexe qui a été fait lors de l'actualisation de la 6^e édition du CDST, à l'article 5.2.3 Travaux désignés hors tension. Nous pouvons maintenant lire :

Les travaux énoncés ci-dessous doivent obligatoirement être exécutés hors tension. «Les travaux de maintenance sur les liaisons aérosouterraines (voir la note 1 de l'annexe)» Ceci vient Séparer les liaisons aérosouterraines (LAS) en deux soit la ligne aérienne et la tête de câble souterraine comme démontré à l'annexe1, maintenant c'est seulement les travaux sur la tête de câble qui doivent-être hors tension. Ce qui remplace l'ancien texte: «Les travaux de maintenance dans les liaisons aérosouterraines sauf l'installation ou l'enlèvement de bretelles (hors charge);».

Pendant nos discussions avec HQD, nous avons demandé de maintenir le texte d'origine car il ne s'agissait pas d'une mauvaise interprétation; le texte était très précis en mentionnant que tous autres travaux de maintenance n'étaient pas permis à l'exception de l'installation et l'enlèvement de bretelles (hors charge). Il s'agit d'un changement important qui affecte les méthodes de travail.

Bien que certains principes des travaux sous tension moyenne tension (TST MT), 1^{er} et 2^e point de contact principe 4 D.24-09 viennent en partie s'occuper des règles de sécurité, nous avons mentionné à HQD qu'il faudrait, avant de permettre les travaux TST MT au-dessus d'une LAS hors tension, définir comment.

Afin de clarifier comment, il est nécessaire d'établir des règles précises par le moyen d'une formation, d'un encadrement, d'une méthode, d'une aide à la tâche... S'il s'est avéré important de préciser comment intervenir au-dessus d'un transformateur à l'aide d'une méthode, il est inconcevable de ne pas encadrer cette nouvelle façon de faire car le risque qui lui est associé est tout aussi important.

Puisque les équipements de protection collectifs ne permettent pas de couvrir une LAS, plusieurs questionnements sont restés en suspens : MALT ou pas sur la LAS? Descendre les sectionneurs? Descendre la LAS? Travaux Contact versus Distance? Respect des distances d'approches ?

Donc, considérant la confusion possible et l'impact important sur la sécurité des travailleurs avec ce changement, nous vous recommandons d'obtenir toutes les informations pertinentes en lien avec la tâche avant d'entreprendre tout travaux de maintenances dans une liaison aérosouterraine.

COORDINATION DES GRIEFS

Rappel important: demande de changement d'emploi



André Roy
Coordonnateur provincial
des griefs

Sur le site *Intranet* d'Hydro-Québec, à la section Postes Vacants - consulter les offres



Considérant les problèmes associés à l'obtention d'un poste vacant, surtout lorsque vient le temps de changer de type d'emploi, nous devons vous rappeler qu'il est important de bien remplir votre demande de changement d'emploi et surtout d'y inscrire toutes les informations vous rendant éligible à un tel emploi en détaillant comment vous répondez aux exigences de celui-ci.

AUTRE CHOSE BIEN IMPORTANTE : si vous ne pouvez vous prévaloir d'une lettre d'entente ou d'un article spécifique de la convention collective, vous devez l'indiquer à l'endroit précisé sur votre formulaire de changement d'emploi.

Statut de la candidature	Non retenu	Recruteur: Nouvelle candidature
Besoin d'adaptation	Aucune sélection	Électricien(ne) Appar (17447) Recruteur: Nouvelle candidature
Expérience pertinente		Électricien(ne) Appar (17356) Recruteur: Nouvelle candidature
	Pour fin d'analyse des candidatures, à part l'ancienneté, êtes-vous en droit de vous prévaloir de dispositions d'une convention collective ou d'une lettre d'entente?	Électricien(ne) Appar (12201) Recruteur: Non retenu
Réponse pour les dispositions ou lettre d'entente	Aucune sélection	
Si oui, lesquelles?		
Particularités postes territoire Baie-James:	Aucune sélection	
Erreur SAP		
Envoyé vers SAP le:		

Au fil des ans, plusieurs décisions arbitrales sont venues baliser la responsabilité du travailleur qui demande de changer d'emploi. C'est donc votre responsabilité d'inclure dans votre demande tous les éléments démontrant que votre candidature doit être retenue.

De plus, afin de refléter cette réalité, l'employeur a inclus sur les avis de postes vacants le libellé suivant :

LES CANDIDATS INTÉRESSÉS DOIVENT FOURNIR TOUS LES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS À SA CANDIDATURE POUR LE POSTE EN QUESTION, CAR LE COMBLLEMENT DU POSTE SERA EFFECTUÉ À PARTIR DE CES RENSEIGNEMENTS.

Cette position a été signifiée par l'employeur par voie d'une note interne datée de janvier 2009 et même à ce moment, une information similaire avait été diffusée dans le *Journal le 1500*.

Si vous voulez obtenir un poste vacant, veillez à ce que votre demande de changement d'emploi soit bien remplie, car c'est votre responsabilité.

COMITÉ FEC

(Formation/Évaluation/changements techniques et technologiques)

Problématiques lors de l'affichage des postes vacants

Depuis quelques années, Hydro-Québec affiche des postes métiers, exploitations et spécialistes sans que certains ne soient réellement vacants au sens de la convention collective, tel que stipulé aux articles 19.10 G) et 19.16 de la convention collective :

« 19.16 Nonobstant les dispositions des paragraphes 19.10 et 19.17 tout poste laissé par un employé peut être immédiatement affiché; le candidat choisi à la suite de cet affichage ne peut être considéré confirmé dans cet emploi tant que l'ancien titulaire n'est pas confirmé dans son nouvel emploi ou qu'il n'a pas terminé la période prévue au paragraphe 19.17 C).

« 19.10 Ne sont pas considérés comme postes vacants au sens de cet article, les postes « vacants » par suite :

G) tout poste laissé par un employé tant qu'il n'est pas confirmé dans son nouvel emploi ; »

Ce type de poste fait suite à une demande de comblement en devancement, faite par un gestionnaire, afin de répondre à un besoin immédiat ou autres. Cela implique que dans certains cas, le poste qui est offert à un candidat, en vertu de l'article 19 (ancienneté et mouvements de personnel), peut lui être retiré. Donc, avant d'accepter un poste, il serait essentiel avant tout de demander si celui-ci est réellement vacant ou s'il existe un droit de retour de l'ancien titulaire sur ce poste, car l'employé qui accepte un tel poste pourrait se faire dénommer.

N'oubliez pas qu'il pourrait y avoir des conséquences importantes à accepter un poste avec la possibilité de retour de l'employé libéré. Soyez prudents avant de faire l'achat d'une maison ou si vous signez un bail pour un logement ou toute autre dépense.

« 19.17 A) À la suite d'une promotion, d'une mutation, d'une rétrogradation, ou d'un passage inter-unités, il s'écoule une période de probation d'au plus soixante-trois (63) jours de service actif ou quatre cent soixante-six (466) heures régulières de service actif, selon la première des éventualités, mais pas nécessairement consécutifs (le tout à l'intérieur d'une période d'un (1) an), au cours de laquelle l'employé peut être confirmé dans son nouvel emploi, ou retourné à son ancien emploi s'il existe; sinon, les dispositions du paragraphe 19.20 ou celles de l'article 32 - « Sécurité d'emploi », selon le cas, s'appliquent.

B) Au cours de sa période de probation, l'employé peut retourner à son ancien emploi s'il existe.

C) À la suite d'un transfert, l'employé peut retourner à son ancien emploi à l'intérieur d'une période de soixante-trois (63) jours de service actif ou quatre cent soixante-six (466) heures régulières de service actif, selon la première des éventualités, mais pas nécessairement consécutifs (le tout à l'intérieur d'une période d'un (1) an). »

Syndicalement, nous avons fait la demande au corpo d'inscrire cette particularité sur les « Avis de poste vacants » afin d'éviter d'éventuels problèmes pour nos membres.



**Yvon Richard
Claude Courteau
Mario Charrette**
Responsables provinciaux
Comité FEC



COMITÉ CRAT

Nouvelle version des tribunaux administratifs

Une nouvelle trouvaille de notre gouvernement actuel : la **création du Tribunal administratif du travail (TAT)** suite à l'adoption le 11 juin dernier du **projet de loi no 42** concernant les divers tribunaux administratifs du Québec. Certains changements seront apportés et ils toucheront les victimes de lésions professionnelles.



Ainsi, la **Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)**, la **Commission des lésions professionnelles (CLP)**, la **Commission des normes du travail (CNT)** et la **Commission de l'équité salariale** seront fusionnées. Des commissaires et des juges administratifs siégeront au TAT. Les accidentés du travail devront, à partir de 2016, s'adresser à ce nouveau tribunal pour toute requête ou contestation.

Ce tribunal comportera quatre sphères : **les relations de travail, la santé et la sécurité du travail, les services essentiels de la construction et la qualification professionnelle**. Évidemment, c'est la division de la santé et de la sécurité qui entendra tous les litiges en matière de santé et sécurité et de réparation des lésions professionnelles.



En ce qui a trait aux lésions professionnelles, il n'y aura plus de membres patronaux et syndicaux. Je vous rappelle que la CLP était, à l'origine, un tribunal paritaire. De plus, il n'y aura pas de cloisonnement entre les divisions. Un membre siégeant pourra être affecté à plusieurs divisions de même que pour les conciliateurs/décideurs de la CSST et de la CLP.

Philippe Marino

Responsable du comité provincial réparation et réadaptation des accidents du travail / plaideur à la CLP



À l'origine, ces tribunaux étaient spécialisés et particulièrement la CLP car elle avait compétence exclusive pour disposer de la Loi des accidents du travail et des maladies professionnelles. Elle pouvait également rendre une décision sur une preuve médicale.

Plusieurs autres modifications et dispositions peu réjouissantes ont été apportées à ce nouveau tribunal qui affecteront les droits des travailleurs à se faire rendre justice.

Cela n'est qu'un survol sur ce nouveau tribunal et c'est malheureusement les travailleurs non-syndiqués qui paieront la plus grosse note.



Claude Bourget
Responsable provincial
Comité anti-sous-traitance
Régie de l'énergie

COMITÉ ANTI-SOUS-TRAITANCE

Disjoncteurs PK/PKV

Le 2 juin dernier, lors d'une rencontre avec la direction VPEI de TransÉnergie, dans le cadre de la table emplois, nous avons discuté du remplacement des disjoncteurs PK/PKV afin que la majorité de ces travaux soient réalisés à l'interne dès l'année 2016 et pour les années futures.

Environ 35 disjoncteurs, sur une possibilité de 40, seront remplacés par les employés métiers du 1500 en 2016. Ces remplacements de disjoncteurs feront partie des projets programmes qui sont reliés aux



projets d'investissements de la VPEI. Seuls les disjoncteurs PK/PKV, compris dans un projet global, seront remplacés par des sous-traitants.

Aux alentours du 12 octobre, un projet pilote débutera pour le remplacement du disjoncteur PK 700-10 au poste Lévis de la région Montmorency. Ce disjoncteur sera remplacé à l'interne, contrairement à ce qui était prévu (à l'externe), en début d'année lors de la présentation du partage interne-externe des projets d'investissements de la VPEI, TransÉnergie.

Pour la préparation de ce projet pilote, une rencontre a eu lieu le 2 septembre dernier au Centre Lebourgneuf à Québec. Le but de cette rencontre était d'écrire les principales étapes d'un projet répétitif de remplacement d'un disjoncteur PK/PKV, ainsi que les méthodes proposées pour améliorer l'efficience des travaux afin de permettre la transposition de ces méthodes à travers TransÉnergie.



Pour que ce projet soit efficient, un chef électricien d'appareillage du poste Abitibi de la région Saguenay - ayant participé à 4 remplacements de disjoncteurs PK, un chef électricien d'appareillage du poste La Vérendrye - ayant participé à 9 remplacements de ce même type de disjoncteur et un chef électricien d'appareillage d'expérience du poste Lévis, ont été invités à cette rencontre afin de nous partager leur expertise dans ce genre de travaux.

De plus, un modèle de travail typique, détaillant le nombre de jours et d'heures pour chaque étape des travaux réalisés pour un remplacement de disjoncteur PK, devant servir de guide, a été créé à partir de l'expérience des travaux des 2 dernières années au poste Abitibi où 95% de ceux-ci ont été effectués à l'interne et au poste La Vérendrye où environ 75% des travaux ont été réalisés à l'interne pour le remplacement de disjoncteur PK. Pour le projet pilote au poste Lévis, c'est environ 85% des travaux qui seront effectués par les travailleurs du 1500. Pour les travaux à venir, le pourcentage réalisé à l'interne peut différer d'un endroit à l'autre, tout dépendant des effectifs disponibles (électriciens d'appareillage et civils).

En conclusion, j'aimerais souligner la performance des employés métiers (électriciens d'appareillage et civils) qui ont sûrement et largement contribué au rapatriement à l'interne en prouvant une fois de plus l'efficacité et la rentabilité des travailleurs du 1500 lors des remplacements de disjoncteurs PK/PKV à travers la province.

TOURNOI DE GOLF DU 1500 - 12E ÉDITION



Marc-Antoine Vaillant, Charles Fleury, Richard Perreault et Raymond Gravel

C'est le 11 septembre dernier que s'est tenue la 12^e édition du tournoi de golf de la section locale 1500 au Club de Golf l'Estérel, dans la belle région Laurentides. La plupart de nos régions syndicales y étaient représentées. Des représentants des autres sections locales de même que plusieurs invités ont également parcouru les 18 trous.

Cette journée a permis à tous de s'amuser et d'échanger dans un contexte autre que le travail, mais aussi de récolter des dons pour l'organisme Centraide.



Centraide

La très grande générosité des joueurs nous a permis d'amasser la somme de 10 000\$. Puisque Hydro-Québec s'est engagée à doubler le montant amassé, **nous sommes fiers de remettre un chèque de 20 000\$ à l'organisme.**

Nous vous remercions de votre appui lors de cette activité philanthropique. Nous voulons également remercier la section locale 2000 et le SCFP-Québec pour leur donation, ainsi que Charles Fleury, trésorier du SCFP-National.

Un tel évènement ne peut être possible sans l'aide des bénévoles, de nombreux collaborateurs et commanditaires, qui épaulent le comité organisateur, de même que la collaboration des régions et du bureau provincial qui rendent possible la tenue de cet évènement annuel.

Nous remercions tous ceux et celles qui, de près ou de loin, ont collaboré à ce tournoi. Au plaisir de se rencontrer l'année prochaine dans la joie et la solidarité, à l'image du 1500!

Une de nos régions, Montmorency:
Daniel Simard, Pierre-Luc Girard, Yvon Lauz et Alexandre Bussières



Le *foursome* gagnant: Julien Perreault, Frédéric Lessard, Benjamin Bergeron-Lachapelle et Vincent Dauphinais.



UNE JOURNÉE AU COMITÉ JEUNESSE 1500



C'est d'abord la rencontre des responsables régionaux, tous des hommes âgés de moins de 35 ans, ce qui donne droit à tout un bouillonnement d'idées et d'échanges. Le comité est présidé par le responsable provincial, Simon Marcil, assisté par le conseiller syndical, Sylvain Calouette.

Nous pouvons dire que les conditions gagnantes pour faire de cette rencontre un succès étaient toutes réunies!

Lors de la réunion, nous avons eu l'occasion de faire la rencontre de Monsieur Richard Perreault, président provincial de la section locale 1500. J'ai été agréablement surpris de voir à quel point il est à notre écoute et avec quelle intensité son rôle le passionne. Il en a même profité pour nous consulter à propos d'un sujet chaud.

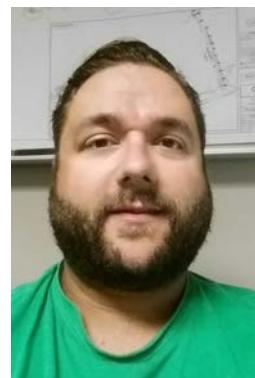
Nous avons poursuivi avec l'élaboration des sujets qui seront utilisés lors de l'animation des ateliers auxquels nous serons responsables lors du congrès du 1500 de novembre à Tremblant.

Nous avons discuté de l'importance, mais aussi des précautions à prendre avec l'utilisation et l'évolution des médias sociaux.

Nous avons fait un survol du déroulement des prochaines élections de 2016, ainsi qu'un retour sur les négociations de la présente convention collective.

Nous sommes également revenus sur la campagne de sensibilisation en santé et sécurité avec ses affiches « chocs » qui ont connu un franc succès. Bien que nous continuerons avec cette dernière, nous avons aussi discuté sur quel sujet reposera notre prochaine campagne.

Je vous ai bien sûr épargné quelques sujets et protocoles plus ou moins intéressants. Bref, si vos conditions de travail et le syndicalisme vous intéressent, s'impliquer c'est vraiment valorisant!



Alexandre Lafontaine
Responsable comité jeunesse
Région Montmorency



ESPACE RÉSERVÉ À L'ENVOI POSTAL

ENVOI DE PUBLICATION CANADIENNE—contrat de vente no 2458764 CONVENTION DE LA POSTE PUBLICATION N° 40064011

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada au

SYNDICAT DES EMPLOYÉ-E-S DE MÉTIERS D'HYDRO-QUÉBEC

1010, rue De Liège Est, 3e étage, Montréal (Québec) H2P 1L2

514.387.1500 / 1.800.361.8526

REVERSONS LA VAPEUR!

DONNONS UN NOUVEAU SOUFFLE À CENTRAIDE



Centraide

Conseurs, confrères,

Depuis plusieurs années déjà, la campagne Centraide à Hydro-Québec était la plus importante parmi toutes les entreprises du Québec. Nous atteignons des sommets inégalés année après année!

Malheureusement, les dernières campagnes ont été beaucoup moins à la hauteur et cela pour plusieurs raisons. Nous ne les énumérerons pas toutes, mais notons le climat social (austérité), le contexte à HQ (pression d'affaires, départs à la retraite, surcharge de travail), les décisions prises par HQ (dons en ligne, restrictions budgétaires allouées à la campagne), etc. Toutes ces causes ont remis en question l'engouement et la solidarité des travailleuses et travailleurs d'HQ de joindre les rangs et de participer à la campagne partout en province.

Cette année, tous les syndicats d'HQ, affiliés au SCFP-Québec, ont décidé d'unir leur voix pour vous inviter à joindre les rangs des donateurs à HQ.

Le taux de participation qui a chuté de plus de 50 % en deux ans, dans certaines régions, a engendré des conséquences réelles pour tous les bureaux de Centraide au Québec, tels que des refus à de nouveaux organismes et des réductions de dons pour certains autres.

Des changements dans la campagne Centraide seront apportés et le tout débutera par le lancement, le 1^{er} octobre prochain, de la nouvelle campagne 2015. Il est important de mentionner que celle-ci n'est pas la campagne d'HQ, mais bien celle de ses employé-e-s.

Rebâtissons notre solidarité envers les plus démunis de notre société et impliquons-nous dans Centraide!

Richard Perreault

Président provincial, Section locale 1500

Coprésident Campagne Centraide 2015

Si vous ne désirez pas recevoir la version papier du journal le 1500 à domicile, demandez que l'on vous retire de la liste d'envoi en communiquant avec nous à l'adresse suivante: christinefontaine@scfp1500.org

Vous pouvez consulter la version électronique du journal sur notre site Internet ou effectuer votre changement d'adresse au www.scfp1500.org



UN JOURNAL PLUS ÉCOLOGIQUE

Imprimé avec des encres végétales sur du papier fabriqué au Québec certifié Éco-logo et contenant 100% de fibres recyclées postconsommation et désencrées sans chlore certifié

Fiers de notre passé

MAÎTRES DE NOTRE AVENIR